

# Rapport annuel d'activités du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2022

**Fonds régions et ruralité volet 2 — Soutien à la compétence  
de développement local et régional des municipalités  
régionales de comté**



# Table des matières

<b>Contexte général</b>	<b>3</b>
<b>Développement culturel et social</b>	<b>5</b>
<b>Développement économique</b>	<b>13</b>
<b>Annexe 1 - Liste des contrats de service, des aides à des entreprises privées ou d'économie sociale</b>	<b>18</b>
<b>Annexe 2 - Liste des ententes sectorielles par priorité d'intervention</b>	<b>25</b>
<b>Annexe 3 - Bilan financier du Fonds régions et ruralité volet 2 – 2022</b>	<b>27</b>

# Contexte général

Le 11 décembre 2019, l'Assemblée nationale a sanctionné différentes mesures du Partenariat 2020-2024 : pour des municipalités et des régions encore plus fortes, une nouvelle entente fiscale entre le gouvernement du Québec et les municipalités. Cette entente a permis de créer le Fonds régions et ruralité (FRR), qui se décline en quatre volets. Entre autres, cela a entraîné le remplacement du Fonds de développement des territoires (FDT) par le FRR volet 2 — Soutien à la compétence de développement local et régional des municipalités régionales de comté (MRC).

La Ville de Laval, qui détient les pouvoirs d'une MRC, a conclu une entente avec le gouvernement du Québec relativement au FRR volet 2 d'une durée de 5 ans, soit du 1<sup>er</sup> avril 2020 au 31 mars 2025. Les sommes annuelles prévues pour la Ville de Laval par le biais de ce fonds s'élèvent à 2 928 127 \$. Ces sommes sont bonifiées annuellement depuis 2021 à 3 072 496 \$ selon une répartition selon l'Indice de vitalité économique (IVE) calculé par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH).

La Ville de Laval confie la gestion du FRR volet 2 au Service du développement économique, Laval économique et au Service de la culture, des loisirs, du sport et du développement social (CLSDS) en vue de réaliser les objets suivants :

- La réalisation de ses mandats au regard de la planification de l'aménagement et du développement du territoire;
- Le soutien aux municipalités locales en expertise professionnelle ou pour établir des partages de services (domaine social, culturel, touristique, environnemental, technologique ou autre);
- La promotion de l'entrepreneuriat ainsi que le soutien à l'entrepreneuriat et aux entreprises;
- La mobilisation des communautés et le soutien à la réalisation de projets structurants pour améliorer les milieux de vie, notamment dans les domaines social, culturel, économique et environnemental;
- L'établissement, le financement et la mise en œuvre d'ententes sectorielles de développement local et régional avec des ministères ou des organismes du gouvernement et, le cas échéant, d'autres partenaires.

Chaque service municipal présente dans ce document le bilan de ses activités à l'égard de ses priorités d'intervention respectives en ce qui a trait au FRR volet 2 pour la période s'échelonnant du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2022.

## Impacts et adaptation au contexte de pandémie de COVID-19

Le début de l'année 2022 est demeuré marqué par les conséquences de la pandémie de COVID-19 et des mesures de santé publique mises en place. Cela dit, l'année 2022 est également caractérisée par le début de la transition vers une période de rétablissement postpandémique. Ainsi, la Ville de Laval et ses partenaires, tantôt mobilisés par la gestion de la pandémie et de ses impacts au sein des différentes facettes de la vie municipale, s'adaptent maintenant au contexte de rétablissement. Ce changement de paradigme a affecté la gestion du FRR volet 2.

### Développement culturel et social

Le rétablissement postpandémique des organismes de développement culturel et social de Laval est caractérisé par la mobilisation des efforts vers un retour aux activités régulières dans un contexte où leurs ressources, humaines principalement, sont surmenées. Toutefois, après deux années marquées par la pandémie de COVID-19, ce n'est pas cette adaptation qui affecte plus le quotidien des organismes, mais bien

les enjeux de rétention et de recrutement de personnel conséquent de la pénurie de main-d'œuvre. Cet enjeu retarde d'ailleurs le début de nombreux projets, les organismes ne réussissant pas à pourvoir les postes créés dans le cadre des projets soutenus en temps opportun.

## **Développement économique**

En matière de développement économique, l'année 2022 en est une de reprise des activités pour les secteurs qui ont subi de sévères contrecoups lors de la pandémie. Dans cet élan de relance, la Ville de Laval et Laval économique ont poursuivi leurs efforts auprès des entreprises du territoire afin d'assurer leur pérennité et leur essor.

Dans la continuité de ses actions, la Ville de Laval a également adopté, en 2022, un plan de relance pour le centre-ville afin de soutenir les activités économiques, commerciales, touristiques et culturelles nécessaires au maintien de la vitalité du centre-ville. Ce plan se veut une continuité du plan de relance Laval, capitale des opportunités mis en place en juillet 2020 par la Ville. Ces deux plans de relance ont pour objectif de structurer les priorités économiques en réponse à la conjoncture particulière de la crise sanitaire par la mise en place d'actions concrètes et ciblées.

De plus, Laval économique a mis beaucoup d'efforts dans l'élaboration d'une première planification stratégique de développement économique qui sera lancée au cours du premier trimestre de 2023. La planification stratégique de développement économique 2023-2027 définit les orientations stratégiques pour les cinq prochaines années, afin de favoriser la création de richesse sur le territoire.

# Développement culturel et social

Au cours de l'année 2022, les investissements en développement culturel et social répondent aux priorités d'intervention régionale des quatre domaines d'intervention.

## Priorités d'intervention pour les projets structurants visant à améliorer les milieux de vie

En regard aux dispositions de l'entente, la Ville a établi ses priorités pour l'utilisation du FRR volet 2. Ces priorités ont été identifiées à partir de la vision stratégique *Laval 2035 : urbaine de nature*, laquelle est le résultat d'une vaste consultation auprès des citoyens, des employés municipaux, des entreprises et des organismes communautaires du territoire.

Les priorités d'intervention à l'égard des projets structurants pour les milieux de vie suivent deux grands axes, soit le développement culturel et le développement social, qui se traduisent en quatre domaines d'intervention :

- Développement de pôles d'animation en muséologie scientifique;
- Développement culturel;
- Soutien à la concertation locale et régionale;
- Développement social.

## Bilan des activités par priorité d'intervention en matière de culture

### Priorités : développement de pôles d'animation en muséologie scientifique et développement culturel

Les objectifs de ces deux priorités d'intervention sont les suivants :

- Soutenir des organismes qui offrent des services professionnels dans les domaines de la concertation et de la formation, de la recherche, de la création, de la production et de la diffusion;
- Soutenir l'excellence;
- Favoriser l'accès à la culture sur le territoire lavallois;
- Soutenir la réalisation de projets de sensibilisation à la culture scientifique.

### Projet soutenu par le FRR volet 2 en matière de développement de pôles d'animation en muséologie scientifique

Le projet « Le Cosmodôme à la rencontre de son public », déployé par le Cosmodôme, a également pu être soutenu individuellement par le biais d'une subvention de 17 500 \$ dans le cadre de la priorité de développement de pôles d'animation en muséologie scientifique.

Celui-ci permet de répondre à l'objectif de développer une stratégie de positionnement de la muséologie scientifique à l'échelle nationale.

## Projets réalisés en matière de développement culturel par le biais du FRR volet 2

### Développement d'un pôle culturel au centre-ville

En 2022, la Ville de Laval a investi un montant en provenance du FRR volet 2 en ressource humaine dans le but de soutenir le projet Développement d'un pôle culturel au centre-ville. Ce projet, d'une valeur totale estimée de 410 000 \$, a entre autres comme objectif de planifier le développement du pôle, d'élaborer et mettre en place la gouvernance du projet et d'établir les partenariats avec les organisations situées dans le secteur Montmorency.

### Déploiement des infrastructures culturelles

En 2022, la Ville de Laval a investi un montant provenant du FRR volet 2 dans le cadre en ressource humaine pour le projet Déploiement des infrastructures culturelles. Ce projet, d'une valeur totale estimée de 465 000 \$, vise à l'identification des besoins et des opportunités en matière de diffusion culturelle dans la planification et le développement des infrastructures et des aménagements municipaux sur le territoire comme les parcs, les espaces publics et les bâtiments patrimoniaux.

### Déploiement des activités culturelles dans les secteurs de la revitalisation urbaine intégrée

En 2022, le projet de déploiement des activités culturelles dans les secteurs de la revitalisation urbaine intégrée (RUI) a également bénéficié du soutien du FRR volet 2 en ressource humaine. Ce dernier a pour objectif de soutenir le déploiement d'une série de projets d'une valeur totale estimée de 1 000 000 \$. Ces projets ont pour public cible des populations vulnérables et touchent principalement des jeunes, avec des propositions estivales dans les parcs et des personnes âgées, avec une tournée d'animation dans les résidences pour personnes âgées. De plus, le projet a permis l'élaboration d'un programme formel de rencontre entre l'art et les personnes âgées issues des populations vulnérables ou en marge de la culture. Ce programme sera déployé en 2023.

### Entente sectorielle pour la mise en œuvre du Plan de développement culturel de la région de Laval (PDCRL) 2019-2022

Le 31 mars 2022, l'Entente sectorielle pour la mise en œuvre du PDCRL 2019-2022 a pris fin. Ratifiée entre le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) et la Ville de Laval le 11 octobre 2019, cette entente totalisait 2 800 000 \$, avec 1 907 775 \$ en contribution du FRR volet 2. À noter qu'un montant de 5 040 \$ en provenance du FRR volet 2 a été retranché. Cette entente visait le soutien d'actions structurantes sur le plan du développement culturel ainsi que le déploiement d'un pôle en muséologie scientifique. Les objectifs de cette entente étaient les suivants :

- Réaliser des activités de veille et de recherche et développer des indicateurs afin d'approfondir la connaissance du secteur culturel lavallois et mesurer son impact sur le développement régional;
- Favoriser la collaboration entre les acteurs culturels et ceux des autres piliers du développement durable;
- Améliorer les conditions nécessaires à l'attraction, à la rétention et au développement des acteurs culturels professionnels;
- Renforcer la collaboration entre les acteurs culturels en développant des projets de mutualisation et de coopération;
- Renforcer l'innovation en culture par un soutien accru à l'audace et à la prise de risque, notamment par le numérique;

- Renforcer la reconnaissance de la Ville de Laval comme leader culturel dynamique et contribuer à faire de la région une destination culturelle attrayante et inspirante;
- Développer une stratégie de positionnement de la muséologie scientifique à l'échelle nationale;
- Soutenir les stratégies de promotion, de rayonnement et de valorisation de la région qui s'appuient sur les richesses et les acteurs culturels de son territoire;
- Soutenir le développement d'un pôle culturel phare à portée internationale au cœur du centre-ville de Laval ;
- Déployer les infrastructures culturelles stratégiquement sur l'ensemble du territoire;
- Déployer des activités culturelles dans les secteurs ciblés par une démarche de revitalisation urbaine intégrée (RUI).

Titre	Ministère	Date de début	Date de fin	Valeur totale de l'Entente	Contribution du FRR volet 2
<b>Entente sectorielle pour la mise en œuvre du PDCRL</b>	MAMH	11 octobre 2019	31 mars 2022	2 794 960 \$	1 902 735 \$

## Bilan des activités par priorité d'intervention en matière de développement social

### Volet administratif

En 2022, en matière de développement social, le FRR volet 2 a permis le soutien d'une ressource au sein du Service de la culture, des loisirs, du sport et du développement social de la Ville de Laval. Cette personne coordonne les ententes et fonds pour la Division du développement social et veille au suivi et à la saine gestion des fonds et ententes, dont le FRR volet 2 et ses contributions, aux divers projets et ententes sectorielles. Elle accompagne également les organismes dans le dépôt de demandes de soutien financier ainsi que dans leurs redditions de comptes.

### Priorité : Soutien à la concertation locale et régionale

La Division du développement social accompagne et soutient les concertations régionales et locales dans un objectif de cohésion sociale et culturelle ainsi que de cohérence entre les différentes actions déployées sur le territoire. Elle considère également les concertations comme des lieux privilégiés de consultation formelle et informelle dans la perspective d'améliorer la qualité de vie des citoyens de Laval.

Hormis l'accompagnement et le soutien continuels offerts aux concertations locales et régionales dans le cadre des mandats de la Division du développement social et de ses ententes en cours, aucun investissement du FRR volet 2 n'a été fait en lien avec cette priorité en 2022.

## Priorité : Développement social

Les investissements issus du FRR volet 2 réalisés en 2022 en lien avec la priorité d'intervention du développement social, ont été faits dans le cadre d'engagements liés à deux ententes sectorielles multipartites, dont une nouvelle entente conclue en 2022. Plusieurs des ententes comprenant des sommes du FRR volet 2 à leur montage financier n'ont pas fait l'objet d'engagements dans le cadre de ce fonds en 2022.

### Projet soutenu par le FRR volet 2 en matière de développement social

#### **Appropriation citoyenne des espaces publics du territoire de revitalisation urbaine intégrée (RUI) de Chomedey**

En 2021, la Ville de Laval a engagé un montant de 12 130 \$ provenant du FRR volet 2 afin de mettre en œuvre le projet Appropriation citoyenne des espaces publics du territoire de revitalisation urbaine intégrée (RUI) de Chomedey. Ce projet, d'une valeur totale de 42 061 \$, vise à favoriser l'appropriation citoyenne positive des espaces publics dans le secteur de Chomedey et à engager la communauté dans un processus d'amélioration de la sécurité dans son milieu de vie. Pour ce faire, la Ville a adopté une approche impliquant les jeunes du secteur en leur permettant d'influencer l'aménagement de parcs et d'espaces publics. Ce projet s'inscrit dans le cadre d'une collaboration avec les divisions Vie de quartier et Développement social du Service de la culture, des loisirs, du sport et du développement social ainsi que du Service de l'urbanisme. Aucun versement n'a été effectué dans le cadre de ce projet en 2022.

### Ententes en matière de développement social intégrant une contribution du FRR volet 2

#### **Entente sectorielle de développement en matière d'attraction, d'intégration citoyenne, d'établissement durable et de pleine participation des personnes immigrantes et des minorités ethnoculturelles**

Le 19 avril 2021, l'Entente sectorielle de développement en matière d'attraction, d'intégration citoyenne, d'établissement durable et de pleine participation des personnes immigrantes et des minorités ethnoculturelles a été conclue entre le ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration (MIFI) et la Ville de Laval. En vigueur du 1<sup>er</sup> avril 2021 au 31 mars 2022, cette entente était d'une valeur totale de 680 845 \$, dont 180 845 \$ provenant du FRR volet 2. Ses objectifs étaient les suivants :

- L'élaboration d'un plan d'action visant à identifier des enjeux en matière d'attraction, d'intégration citoyenne, d'établissement durable et de pleine participation des personnes immigrantes et des minorités ethnoculturelles;
- La mise en œuvre des projets de la mesure transitoire par des activités et projets aux objectifs suivants :
  - Favoriser l'établissement durable des personnes immigrantes et des minorités ethnoculturelles;
  - Faciliter le développement de relations interculturelles harmonieuses entre les Québécoises et les Québécois de toutes origines;
  - Favoriser les occasions d'échange et de rapprochement interculturel;
  - Prévenir et contrer les préjugés, la discrimination, le racisme et l'intimidation, et favoriser l'inclusion et l'ouverture à la diversité;
  - Adapter les pratiques et les services municipaux, afin de tenir compte des besoins spécifiques des personnes admises pour des motifs de protection ou pour des considérations humanitaires;
  - Mobiliser les partenaires locaux et régionaux et renforcer la collaboration dans les instances de concertation autour des enjeux en immigration et diversité ethnoculturelle.

En 2022, cette entente sectorielle a soutenu 3 projets avec des investissements de 33 395 \$ provenant entièrement du FRR volet 2. Au total, dans le cadre de cette entente, 29 projets totalisant 568 875 \$ en soutien

financier ont été déployés. Notons que ce montant comprend des sommes résiduelles de l'Entente Programme Mobilisation-Diversité - 2016-2017 et de l'Entente Programme Mobilisation-Diversité - 2019-2020.

Titre	Ministère	Date de début	Date de fin	Valeur totale de l'Entente	Contribution FRR volet 2
Entente sectorielle de développement en matière d'attraction, d'intégration citoyenne, d'établissement durable et de pleine participation des personnes immigrantes et des minorités ethnoculturelles	MIFI	1 <sup>er</sup> avril 2021	31 mars 2022	680 845 \$	180 845 \$

### Entente sectorielle de développement en matière d'égalité entre les femmes et les hommes dans la région de Laval 2022-2024

Le 17 février 2022, l'Entente sectorielle de développement en matière d'égalité entre les femmes et les hommes dans la région de Laval 2022-2024 a été conclue entre la Ville de Laval et le Secrétariat à la condition féminine (SCF). D'une durée de deux ans et totalisant 303 919 \$ dont 79 919 \$ en provenance du FRR volet 2, cette entente a pour objectifs généraux de :

- réduire les inégalités persistantes et préoccupantes entre les femmes et les hommes;
- agir en ayant la préoccupation de considérer l'ensemble des femmes tout en tenant compte de la dimension intersectionnelle;
- mobiliser les femmes et les hommes pour qu'ensemble ils fassent progresser l'égalité de fait, et ce, dans tous les milieux et dans toutes les régions.

En 2022, cette entente a financé 4 initiatives avec des investissements totalisant 259 919 \$ dont 59 919 \$ provenant du FRR volet 2.

Titre	Ministère	Date de début	Date de fin	Valeur totale de l'Entente	Contribution FRR volet 2
Entente sectorielle de développement en matière d'égalité entre les femmes et les hommes dans la région de Laval 2022-2024	SCF	1 <sup>er</sup> janvier 2022	30 avril 2024	303 919 \$	79 919 \$

### Entente sectorielle pour la mise en œuvre de la Politique régionale de développement social (PRDS) 2019-2024

Le 11 octobre 2019, l'Entente sectorielle pour la mise en œuvre de la PRDS 2019-2024 a été signée entre le CISSS de Laval, le MAMH et la Ville de Laval. Cette entente totalisant 6 055 000 \$, dont 1 343 800 \$ du FRR volet 2, a les objectifs suivants :

- Soutenir les initiatives issues du plan d'action de la PRDS en cohérence avec les six orientations de la PRDS :
  1. Favoriser le développement de quartiers à l'échelle humaine contribuant au mieux-être des personnes;
  2. Reconnaître et développer la capacité d'agir des personnes;
  3. Soutenir l'intégration et l'inclusion des personnes en situation de vulnérabilité ou à risque de l'être;
  4. Stimuler la vitalité sociale et le développement économique socialement responsable;
  5. Stimuler la création et voir au maintien de milieux de vie sécuritaires et favorables à la santé et au bien-être des personnes;

6. S'assurer de l'adaptation et de la cohérence entre les politiques publiques et la PRDS;
- Intégrer l'analyse différenciée selon les sexes et intersectionnelle (ADS+) à l'ensemble des étapes de mise en œuvre de la PRDS;
  - Produire et partager des connaissances, des analyses et des veilles sur la réalité des territoires lavallois, sur les dynamiques et les enjeux locaux, sur le potentiel de développement des communautés ainsi que sur les enjeux de réalisation des actions;
  - Élaborer un plan d'évaluation visant l'appréciation de la mise en œuvre de la démarche, de son plan d'action et de sa structure de gouvernance.

Rappelons que les investissements liés à cette entente sont grandement bonifiés par l'aide financière de 7 500 000 \$ accordée à la Ville de Laval par la Fondation Lucie et André Chagnon pour la mise en œuvre de la PRDS. De ce montant, 4 500 000 \$ ont été intégrés à cette entente sectorielle.

Titre	Ministère	Date de début	Date de fin	Valeur totale de l'Entente	Contribution FRR volet 2
<b>Entente sectorielle pour la mise en œuvre de la PRDS 2019-2024</b>	MAMH	11 octobre 2019	31 mars 2024	6 055 000 \$	1 343 800 \$

Suivant la ratification d'un addenda, l'entente a été prolongée jusqu'au 31 mars 2024.

Le fonds constitué par cette entente vise la mise en œuvre du plan d'action de la PRDS dans le cadre duquel les initiatives sont le fruit d'une démarche de mobilisation et de partenariat. Dans cette démarche, les partenaires sont invités à se regrouper en cellule de travail pour soumettre une action concertée. Au cours de l'année 2022, une somme de 21 701 \$ en ressources humaines a été affectée pour la coordination des travaux de cette démarche. Durant cette même période, 6 nouvelles initiatives ont été soutenues pour un total de 1 543 280 \$ provenant des contributions autres que le FRR volet 2.

Ces initiatives sont recommandées par un comité d'analyse et le comité régional transitoire aux instances de la Ville de Laval. Ces deux comités s'inscrivent dans la gouvernance régionale transitoire partagée des fonds en développement social, laquelle vise à doter la région d'une vision transversale en réunissant les principaux partenaires en matière de développement social.

### **Convention d'aide financière Fonds d'initiative et de rayonnement de la Métropole**

Le 31 août 2021, une convention d'aide financière dans le cadre du Fonds d'initiative et de rayonnement de la Métropole a été signée entre le MAMH et la Ville de Laval. Cette convention d'une valeur totale de 1 350 000 \$, dont 200 000 \$ du FRR volet 2, vise la mise en œuvre du projet Une stratégie d'intervention municipale en matière de lutte à la pauvreté et à l'exclusion sociale : Mobiliser les forces vives pour le développement de quartiers lavallois à échelle humaine ! Ce projet consiste à déployer une stratégie d'intervention municipale en matière de lutte à la pauvreté et à l'exclusion sociale sur les territoires défavorisés et dévitalisés lavallois basée sur des concertations locales intersectorielles et la participation citoyenne. La mise en œuvre de cette stratégie engendrera des contributions du milieu qui s'élèveront à plus de 575 000 \$ pour une valeur totale de l'Entente de 1 928 574 \$. En 2022, un montant de 81 318 \$ en provenance du FRR volet 2 a été affecté en ressources humaines pour assurer le rayonnement de cette stratégie. Deux projets ont été soutenus pour un total de 160 596 \$ provenant des contributions autres que le FRR volet 2.

Titre	Ministère	Date de début	Date de fin	Valeur totale de l'Entente	Contribution FRR volet 2
<b>Convention d'aide financière Fonds d'initiative et de rayonnement de la Métropole</b>	MAMH	31 août 2021	31 mars 2024	1 928 574 \$	200 000 \$

## Entente sectorielle en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale pour la région de Laval 2019-2024

Le 11 octobre 2019, l'Entente sectorielle en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale pour la région de Laval 2019-2024 a été ratifiée par le CISSS de Laval, le MAMH et la Ville de Laval. Celle-ci a été prolongée jusqu'au 11 octobre 2024 à la suite de la signature de deux avenants. Cette entente, d'une valeur initiale totale de 3 806 625 \$, dont 67 260 \$ provenant du FRR volet 2, vise à favoriser l'inclusion sociale et économique de tous les citoyens de Laval. Ses objectifs sont les suivants :

- Déployer des initiatives visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale en concordance avec le plan d'action régional de l'Alliance pour la solidarité de la région de Laval (2018-2022);
- Favoriser le déploiement des démarches de RUI et leur rayonnement;
- Favoriser la concertation intersectorielle dans l'atteinte de solutions communes en matière d'inclusion sociale et de lutte contre la pauvreté;
- Contribuer à l'élaboration et au déploiement d'une stratégie lavalloise de développement de quartiers à l'échelle humaine afin de contribuer au mieux-être des personnes.

En 2022, l'entente est bonifiée dans le cadre du deuxième avenant par le CISSS de Laval, portant sa valeur totale de 3 906 625 \$, la contribution du FRR volet 2 demeurant, par ailleurs, inchangée. En 2022, 9 initiatives ont été soutenues pour un total de 515 700 \$ provenant des contributions autres que le FRR volet 2.

Titre	Ministère	Date de début	Date de fin	Valeur totale de l'Entente	Contribution FRR volet 2
Entente sectorielle en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale pour la région de Laval 2019-2024	MAMH	11 octobre 2019	11 octobre 2024	3 906 625 \$	67 260 \$

## Convention d'aide financière Programme Mobilisation-Diversité 2019-2020

La convention d'aide financière dans le cadre du Programme Mobilisation-Diversité 2019-2020 a été conclue entre la Ville de Laval et le MIFI pour une durée d'un an, allant du 1<sup>er</sup> octobre 2019 au 30 septembre 2020. L'objet de cette convention était de mettre en œuvre des projets structurants susceptibles de favoriser la pleine participation à la vie collective, en français, des personnes de toutes origines par la mise en œuvre d'actions visant à :

- appuyer l'édification de collectivités plus accueillantes et inclusives favorables à la pleine participation des personnes immigrantes et des minorités ethnoculturelles, en encourageant l'ouverture à la diversité et des échanges interculturels ouverts et actifs;
- réunir les conditions propices à l'attraction et à l'établissement durable des personnes immigrantes dans des collectivités accueillantes et inclusives, notamment pour favoriser la croissance de l'immigration primaire et de la migration secondaire hors de la région métropolitaine de Montréal.

La valeur totale de cette entente était de 500 000 \$, dont une contribution de 250 000 \$ provenait de la Ville de Laval en prestation de services et à travers le FDT. Une partie des engagements du FDT a été transférée au FRR volet 2 conformément aux règles prescrites. Cette entente a permis de soutenir 11 initiatives au total.

Titre	Ministère	Date de début	Date de fin	Valeur totale de l'Entente	Contribution FRR volet 2
Convention d'aide financière entre le ministre de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration et la Ville de Laval dans le cadre du Programme Mobilisation-Diversité (2019-2020)	MIFI	1 <sup>er</sup> octobre 2019	30 septembre 2020	500 000 \$	54 704 \$

# Développement économique

Les investissements réalisés par le biais du FRR volet 2 en matière de développement économique ont été faits dans le cadre de contributions au sein d'une entente sectorielle et de 34 projets soutenus par le fonds. L'ensemble de ces investissements répondent à des priorités d'intervention régionales.

## Priorités d'intervention en matière de développement économique 2022

La Ville de Laval a établi ses priorités d'intervention annuelles en matière de développement économique pour l'année 2022 et déployé ses actions selon cinq grandes orientations :

- Orientation 1 : Appui stratégique aux entreprises
- Orientation 2 : Soutien financier aux entreprises
- Orientation 3 : Innovation
- Orientation 4 : Attractivité et investissements
- Orientation 5 : Promotion et intelligence économique

### Volet administratif

En 2022, le FRR volet 2 a permis le soutien d'une ressource au sein de Laval économique, le Service du développement économique de la Ville de Laval. Ce poste de conseiller aux programmes économiques permet d'assurer le suivi et la gestion des programmes, dont plusieurs sont soutenus dans le cadre du FRR volet 2. Ceci se traduit par une facilité accrue à répondre aux demandes des entreprises du territoire lavallois.

### Appui stratégique aux entreprises

Cette orientation comprend quatre priorités d'intervention :

- 1.1. Offrir des services d'accompagnement et d'appui stratégique;
- 1.2. Favoriser le développement de l'entrepreneuriat, incluant l'économie sociale;
- 1.3. Identifier les opportunités de virages numériques et de développement durable;
- 1.4. Stimuler les projets d'exportation et d'amélioration de la chaîne d'approvisionnement.

Une cohorte complète d'entrepreneurs a été formée comme conseillers et commissaires afin d'identifier les enjeux qui les préoccupent à court, moyen et long terme à l'aide d'un outil diagnostic. Certaines entreprises ont dû changer leur modèle d'affaires, d'autres l'ont adapté afin de répondre à de nouvelles directives du marché et, enfin, plusieurs ont bénéficié d'un intérêt marqué de la société civile à l'achat local.

Les programmes existants, soient le programme Jeunes promoteurs, le Fonds d'économie sociale et le Fonds local d'investissement ont continué de répondre aux besoins des entrepreneurs, bien que certains entrepreneurs aient repoussé leurs investissements. Pendant que de nombreuses entreprises étaient soutenues par des programmes gouvernementaux liés à leurs survies, soit le PAUPME/AERAM et que le personnel s'y affairait à temps plein, les conseillers ont continué d'accompagner un nombre impressionnant d'entreprises à travers leur cheminement de croissance grâce aux autres programmes et à une kyrielle de partenariats.

## Formation et événements

Le site Web [lavaleconomique.com](http://lavaleconomique.com) a servi de courroie de transmission entre les entrepreneurs lavallois et les nombreuses mises à jour des divers programmes proposés par le gouvernement provincial et fédéral. En plus de pouvoir consulter ces renseignements qui pouvaient faire une réelle différence dans la vie et la survie de leurs entreprises, les entrepreneurs étaient invités à participer à l'un des événements ou formations offerts lorsque les mesures sanitaires le permettaient.

Événements :

- La cybersécurité à l'ère des systèmes connectés, de l'infonuagique et du télétravail;
- Parcours AIOT industrie 4.0;
- Réseautage Laval, Capitale des opportunités.

Laval économique, grâce à un partenariat avec le Centre de services scolaire et son centre de formation Korpus, a offert six formations permettant à 59 entrepreneurs d'accroître leurs habiletés de gestion sur les thématiques suivantes :

- Positionner son entreprise sur les réseaux sociaux
- Optimiser le potentiel de son entreprise
- Accroître le référencement de son site internet
- Optimiser son modèle d'affaires
- Des outils concrets pour organiser son temps de travail
- Attirer et développer de nouveaux talents.

## Mesures d'aide : [lavaleconomique.com](http://lavaleconomique.com)

L'accompagnement individuel a été priorisé lors d'une première prise de contact aux bureaux de Laval économique par les entrepreneurs en processus de démarrage. De plus, des conseillers ou des commissaires étaient également disponibles pour répondre virtuellement ou directement en entreprise lors de questions plus spécifiques concernant divers enjeux.

Afin de se familiariser avec l'offre de services de Laval économique ainsi que les services offerts par la communauté de partenaires, les entrepreneurs ont dorénavant accès au [Parcours entrepreneurial](#) qui les outille dans tous les cycles de vie d'une entreprise. En 2023, des outils visant à aider les entrepreneurs notamment dans la rédaction d'un plan d'affaires et d'états financiers prévisionnels seront mis en ligne sur le site Web [lavaleconomique.com](http://lavaleconomique.com).

Activités	Interventions
Accueil, soutien et demande d'information	1 013 appels et demandes courriel

## Entente avec Inno-Centre

Laval économique a conclu, en 2021, une entente de subvention de 165 000 \$ avec la Corporation Inno-Centre du Québec (Inno-Centre), qui vise à favoriser le développement de l'entrepreneuriat à Laval et à soutenir l'écosystème par des services d'accompagnement et d'appui stratégique aux entreprises. Depuis sa mise en vigueur, cette entente a eu pour objectif d'offrir des services-conseils d'accélération d'affaires à 6 jeunes entreprises technologiques à fort potentiel commercial situées sur le territoire lavallois et ayant un chiffre d'affaires annuel inférieur à 2 M\$.

En 2022, une somme de 57 750 \$ a été versée afin que ces entreprises bénéficient de 160 heures de services-conseils d'affaires assurées par des conseillers sectoriels d'Inno-Centre, une équipe multidisciplinaire ainsi qu'un conseil consultatif.

### Conseiller en développement entrepreneurial

Orienté vers les solutions, un conseiller en développement entrepreneurial s'assure de mettre en place des projets en adéquation avec les orientations du FRR volet 2 et d'offrir des services d'accompagnement spécialisés. Celui-ci fait partie d'une équipe de professionnels passionnés et dédiés à soutenir les entreprises et les entrepreneurs de son territoire. Il bâtit un lien de confiance avec les clients lui permettant de jouer un rôle probant dans le succès de leurs affaires.

### Commissaire transformation technologique

À l'affût des tendances innovantes et des opportunités du marché, le commissaire transformation technologique joue un rôle clé dans la mise en œuvre de la nouvelle planification stratégique de Laval économique quant à la transformation technologique des entreprises du territoire, et ce, en tenant compte des nouveaux paradigmes d'affaires.

Il établit la feuille de route technologique des actions, selon les différents secteurs d'activités du territoire et les besoins des entreprises, en plus de sensibiliser et accompagner les entreprises du territoire dans leurs projets de transformation technologique. Il participe également à la réalisation de concertations et de synergies avec les divers partenaires, experts et entreprises afin d'accélérer la mise en place de la transformation technologique sur le territoire.

### Soutien financier aux entreprises

La deuxième orientation se décline en deux priorités d'intervention :

- 2.1. Offrir un soutien financier pour stimuler la création et la croissance des entreprises, incluant les entreprises d'économie sociale, ainsi que le développement de toutes les composantes de l'écosystème entrepreneurial;
- 2.2. Offrir des outils de financement flexibles et adaptés.

### Fonds d'économie sociale (FES)

Le FES soutient le démarrage d'entreprises, de coopératives ou de projets d'économie sociale qui améliorent la qualité de vie et le bien-être des personnes par la création et le maintien d'emplois et la création de richesse à Laval. Le FES contribue également au développement de l'offre ainsi qu'au rayonnement de l'économie sociale sur le territoire lavallois. Grâce à ce fonds, les projets admissibles bénéficient d'une aide financière ainsi que du soutien technique. En 2022, 10 engagements d'aide financière totalisant 219 542 \$ ont été effectués dans le cadre du FRR volet 2. Des versements de 309 344 \$ ont été effectués concernant les nouveaux et anciens engagements FES.

Investissements générés	Entreprises soutenues	Entreprises créées	Entreprises en croissance	Emplois créés
715 609 \$	10	0	10	13

## Fonds Jeunes Promoteurs (FJP)

Le FJP a pour objectif de soutenir les aspirations entrepreneuriales de jeunes âgés de 18 à 35 ans, tant pour la création, l'acquisition ou la relève d'entreprise, afin de stimuler les secteurs économiques porteurs sur le territoire de Laval.

En 2022, une enveloppe de 175 000 \$ a été octroyée à 18 jeunes entrepreneurs provenant de 11 nouvelles entreprises lavalloises. Des versements de 158 532 \$ ont été effectués concernant les nouveaux et anciens engagements FJP.

Investissements générés	Entreprises soutenues	Entreprises créées	Entreprises en croissance	Emplois créés
2 217 788 \$	11	11	0	18

## Entente de développement du secteur agroalimentaire à Laval

Le 30 mars 2021 entrait en vigueur l'Entente de développement du secteur agroalimentaire à Laval. Ratifiée par le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ), Services Québec, l'Union des producteurs agricoles de Laval (UPA-Laval), le CISSS de Laval, le MAMH et la Ville de Laval, cette entente a pour objectifs spécifiques :

- d'assurer la mobilisation des acteurs du milieu autour d'une vision commune du développement du secteur agroalimentaire lavallois;
- de compléter et actualiser le Plan de développement de la zone agricole (PDZA) en tenant compte notamment des enjeux liés à la relève, au rapprochement avec les consommateurs, à l'innovation dans une perspective de développement durable, à la main-d'œuvre, à l'agriculture urbaine, à l'environnement et aux changements climatiques et en matière de valorisation et de transformation agroalimentaires;
- de mettre en œuvre les projets prioritaires et structurants qui répondent à des enjeux communs de développement agroalimentaire.

L'entente est d'une valeur totale de 1 125 000 \$, dont 270 000 \$ proviennent du FRR volet 2. En 2022, elle a soutenu 5 initiatives pour un total de 222 286 \$ dont 61 495 \$ provient du FRR volet 2.

Titre	Principal ministère	Date de début	Date de fin	Total de l'entente	Contribution FRR volet 2
Entente de développement du secteur agroalimentaire à Laval	MAMH	30 mars 2021	31 mars 2024	1 125 000 \$	270 000 \$

## Innovation

La troisième orientation comporte trois priorités d'intervention :

- 3.1 Favoriser le développement d'un écosystème innovant;
- 3.2 Faciliter la réalisation de projets pilotes et de vitrines technologiques;
- 3.3 Soutenir les centres d'excellence, incubateurs, accélérateurs, hubs et autres organismes voués à l'innovation, dont l'innovation sociale;

## Programme Accélérateur d'opportunités – Soutien à la productivité

Mis en place pour aider les entreprises lavalloises à concrétiser leur projet de virage numérique et d'automatisation afin qu'elles soient compétitives et qu'elles assurent leur pérennité, ce programme vise à stimuler le démarrage d'entreprises innovantes. Créé à l'aide du FRR volet 2, il offre une aide financière maximale de 125 000 \$ non remboursable aux entreprises, qui bénéficient aussi d'un suivi par Laval économique. En 2022, 458 380 \$ ont été octroyés dans le cadre de ce programme.

Investissements générés	Entreprises soutenues	Augmentation prévue du chiffre d'affaires	Emplois créés
3 611 442 \$	5	17 %	50

## Attractivité et investissements

La quatrième orientation propose trois priorités d'intervention :

- 4.1. Réaliser des actions structurantes spécifiques aux parcs et zones industriels, ainsi qu'aux secteurs prioritaires de la région;
- 4.2. Accroître la rétention, l'attraction de talents et l'accès à de la main-d'œuvre;
- 4.3. Collaborer à l'attraction, à l'accueil et à la réalisation de projets d'investissements.

Pour ces priorités d'intervention, aucune action n'a été réalisée pour l'année 2022 dans le cadre du FRR volet 2.

## Promotion et intelligence économique

La cinquième orientation a trois priorités d'intervention :

- 5.1. Approfondir nos connaissances sur les besoins et opportunités des entreprises;
- 5.2. Développer et améliorer des outils de diagnostics et de formations spécialisées;
- 5.3 Faire la promotion des services du Service du développement économique auprès de partenaires et des entreprises.

Pour ces priorités d'intervention, aucune action n'a été réalisée pour l'année 2022 dans le cadre du FRR volet 2.

## Annexe 1 - Liste des contrats de service, des aides à des entreprises privées ou d'économie sociale

Nom du bénéficiaire	Type de bénéficiaire	Type d'aide	Titre du projet, du contrat ou du mandat	Objet du FRR Volet 2	Date début	Date fin	FRR volet 2		Autres partenaires				Coût total du projet
							Engagé	Versé	Nom	Engagement	Nom	Engagement	
Alexandre Farrant	Entreprise privée	Subvention : développement des entreprises	FJP 2022-001-1 Démarrage Unity Suppléments inc.	Offrir un soutien financier pour stimuler la création et la croissance des entreprises, incluant les entreprises d'économie sociale, ainsi que le développement de toutes les composantes de l'écosystème entrepreneurial	2022-03-01	2023-03-01	9 333 \$	8 333 \$					39 333 \$
Michael Crevier	Entreprise privée	Subvention : développement des entreprises	FJP 2022-001-2 Démarrage Unity Suppléments inc.	Offrir un soutien financier pour stimuler la création et la croissance des entreprises, incluant les entreprises d'économie sociale, ainsi que le développement de toutes les composantes de l'écosystème entrepreneurial	2022-03-01	2023-03-01	9 333 \$	8 333 \$					39 333 \$
Olivier Simoneau	Entreprise privée	Subvention : développement des entreprises	FJP 2022-001-3 Démarrage Unity Suppléments inc.	Offrir un soutien financier pour stimuler la création et la croissance des entreprises, incluant les entreprises d'économie sociale, ainsi que le développement de toutes les composantes de l'écosystème entrepreneurial	2022-03-01	2023-03-01	9 334 \$	8 334 \$					39 334 \$
Elie Tochan	Entreprise privée	Subvention : développement des entreprises	FJP 2022-002 Démarrage Coq'Tail Sirop Artisanal Inc.	Offrir un soutien financier pour stimuler la création et la croissance des entreprises, incluant les entreprises d'économie sociale, ainsi que le développement de toutes les composantes de l'écosystème entrepreneurial	2022-03-01	2023-03-01	11 500 \$	11 500 \$					86 500 \$

							FRR volet 2		Autres partenaires				
Nom du bénéficiaire	Type de bénéficiaire	Type d'aide	Titre du projet, du contrat ou du mandat	Objet du FRR Volet 2	Date début	Date fin	Engagé	Versé	Nom	Engagement	Nom	Engagement	Coût total du projet
Paul Hamelin	Entreprise privée	Subvention : développement des entreprises	FJP 2022-003 Démarrage Fugu Création inc.	Offrir un soutien financier pour stimuler la création et la croissance des entreprises, incluant les entreprises d'économie sociale, ainsi que le développement de toutes les composantes de l'écosystème entrepreneurial	2022-04-01	2023-04-01	11 500 \$	10 000 \$					66 618 \$
Mostafa Gomah	Entreprise privée	Subvention : développement des entreprises	FJP 2022-004-1 Démarrage Atmos C inc.	Offrir un soutien financier pour stimuler la création et la croissance des entreprises, incluant les entreprises d'économie sociale, ainsi que le développement de toutes les composantes de l'écosystème entrepreneurial	2022-04-01	2023-04-01	9 333 \$	8 333 \$	CIBC	2 000 \$			19 667 \$
Mohd Elias Gomah	Entreprise privée	Subvention : développement des entreprises	FJP 2022-004-2 Démarrage Atmos C inc.	Offrir un soutien financier pour stimuler la création et la croissance des entreprises, incluant les entreprises d'économie sociale, ainsi que le développement de toutes les composantes de l'écosystème entrepreneurial	2022-04-01	2023-04-01	9 333 \$	8 333 \$	CIBC	2 000 \$			19 667 \$
Habibullah Akbari	Entreprise privée	Subvention : développement des entreprises	FJP 2022-004-3 Démarrage Atmos C inc.	Offrir un soutien financier pour stimuler la création et la croissance des entreprises, incluant les entreprises d'économie sociale, ainsi que le développement de toutes les composantes de l'écosystème entrepreneurial	2022-04-01	2023-04-01	9 334 \$	8 334 \$	CIBC	2 000 \$			19 666 \$
Olivier Gervais	Entreprise privée	Subvention : développement des entreprises	FJP 2022-005-1 Démarrage Living Sisu inc.	Offrir un soutien financier pour stimuler la création et la croissance des entreprises, incluant les entreprises d'économie sociale, ainsi que le développement de toutes les composantes de l'écosystème entrepreneurial	2022-04-01	2023-04-01	9 333 \$	8 333 \$					67 500 \$

							FRR volet 2		Autres partenaires				
Nom du bénéficiaire	Type de bénéficiaire	Type d'aide	Titre du projet, du contrat ou du mandat	Objet du FRR Volet 2	Date début	Date fin	Engagé	Versé	Nom	Engagement	Nom	Engagement	Coût total du projet
Alexander Atsaidis	Entreprise privée	Subvention : développement des entreprises	FJP 2022-005-2 Démarrage Living Sisu inc.	Offrir un soutien financier pour stimuler la création et la croissance des entreprises, incluant les entreprises d'économie sociale, ainsi que le développement de toutes les composantes de l'écosystème entrepreneurial	2022-04-01	2023-04-01	9 333 \$	8 333 \$					67 500 \$
Zachary Fucale	Entreprise privée	Subvention : développement des entreprises	FJP 2022-005-3 Démarrage Living Sisu inc.	Offrir un soutien financier pour stimuler la création et la croissance des entreprises, incluant les entreprises d'économie sociale, ainsi que le développement de toutes les composantes de l'écosystème entrepreneurial	2022-04-01	2023-04-01	9 334 \$	8 334 \$					67 500 \$
Jérémy Bastien	Entreprise privée	Subvention : développement des entreprises	FJP 2022-006 Démarrage Technirep Marketing inc.	Offrir un soutien financier pour stimuler la création et la croissance des entreprises, incluant les entreprises d'économie sociale, ainsi que le développement de toutes les composantes de l'écosystème entrepreneurial	2022-04-01	2023-04-01	7 500 \$	6 000 \$	BDC	150 000 \$	Investissement Québec	150 000 \$	507 500 \$
Olivier Guy	Entreprise privée	Subvention : développement des entreprises	FJP 2022-006-2 Démarrage Technirep Marketing inc.	Offrir un soutien financier pour stimuler la création et la croissance des entreprises, incluant les entreprises d'économie sociale, ainsi que le développement de toutes les composantes de l'écosystème entrepreneurial	2022-04-01	2023-04-01	7 500 \$	6 000 \$	BDC	150 000 \$	Investissement Québec	150 000 \$	507 500 \$
Audrey Lanthier-Laovie	Entreprise privée	Subvention : développement des entreprises	FJP 2022-007 Démarrage Lavoie Fleurs & Jardins	Offrir un soutien financier pour stimuler la création et la croissance des entreprises, incluant les entreprises d'économie sociale, ainsi que le développement de toutes les composantes de l'écosystème entrepreneurial	2022-05-01	2023-05-01	11 500 \$	10 000 \$					43 300 \$

							FRR volet 2		Autres partenaires				
Nom du bénéficiaire	Type de bénéficiaire	Type d'aide	Titre du projet, du contrat ou du mandat	Objet du FRR Volet 2	Date début	Date fin	Engagé	Versé	Nom	Engagement	Nom	Engagement	Coût total du projet
Rami Bayda	Entreprise privée	Subvention : développement des entreprises	FJP 2022-009 Démarrage 12360560 Canada Inc.	Offrir un soutien financier pour stimuler la création et la croissance des entreprises, incluant les entreprises d'économie sociale, ainsi que le développement de toutes les composantes de l'écosystème entrepreneurial	2022-06-01	2023-06-01	11 500 \$	10 000 \$	RBC	25 000 \$	Vault credit corp.	45 000 \$	162 500 \$
Mathieu Castonguay	Entreprise privée	Subvention : développement des entreprises	FJP 2022-010 Démarrage RMéco	Offrir un soutien financier pour stimuler la création et la croissance des entreprises, incluant les entreprises d'économie sociale, ainsi que le développement de toutes les composantes de l'écosystème entrepreneurial	2022-08-01	2023-08-01	11 500 \$	10 000 \$	BDC	60 000 \$	CIBC	99 908 \$	281 408 \$
Stéphanie Charron	Entreprise privée	Subvention : développement des entreprises	FJP 2022-011 Démarrage Bizzbook	Offrir un soutien financier pour stimuler la création et la croissance des entreprises, incluant les entreprises d'économie sociale, ainsi que le développement de toutes les composantes de l'écosystème entrepreneurial	2022-08-01	2023-08-01	11 500 \$	11 500 \$					131 962 \$
Geneviève Léger-Filault	Entreprise privée	Subvention : développement des entreprises	FJP 2022-012 Démarrage Boutique Equi-Libre inc.	Offrir un soutien financier pour stimuler la création et la croissance des entreprises, incluant les entreprises d'économie sociale, ainsi que le développement de toutes les composantes de l'écosystème entrepreneurial	2022-10-01	2023-10-01	7 000 \$	5 500 \$					51 000 \$
Au Jardin de la famille de Fabreville	Entreprise d'économie sociale	Subvention : étude	FES-2021-012 Projet 9ième vie	Offrir un soutien financier pour stimuler la création et la croissance des entreprises, incluant les entreprises d'économie sociale, ainsi que le développement de toutes les composantes de l'écosystème entrepreneurial	2022-01-01	2023-01-01	10 000 \$	10 000 \$					35 717 \$

							FRR volet 2		Autres partenaires				
Nom du bénéficiaire	Type de bénéficiaire	Type d'aide	Titre du projet, du contrat ou du mandat	Objet du FRR Volet 2	Date début	Date fin	Engagé	Versé	Nom	Engagement	Nom	Engagement	Coût total du projet
Épicerie Alterrenative	Entreprise d'économie sociale	Subvention : développement des entreprises	FES-2021-013 Expansion Épicerie zéro déchet Alterrenative - Accompagnement direction et CA	Offrir un soutien financier pour stimuler la création et la croissance des entreprises, incluant les entreprises d'économie sociale, ainsi que le développement de toutes les composantes de l'écosystème entrepreneurial	2022-01-01	2023-02-01	10 000 \$	4 570 \$					11 765 \$
Centre d'interprétation de l'eau de Laval	Entreprise d'économie sociale	Subvention : étude	FES-2021-014 Expansion Musée national de l'eau	Offrir un soutien financier pour stimuler la création et la croissance des entreprises, incluant les entreprises d'économie sociale, ainsi que le développement de toutes les composantes de l'écosystème entrepreneurial	2022-01-01	2023-02-01	10 000 \$	10 000 \$					63 800 \$
Mine Urbaine	Entreprise d'économie sociale	Subvention : étude	FES-2022-002 Étude de marché et Plan d'affaires	Offrir un soutien financier pour stimuler la création et la croissance des entreprises, incluant les entreprises d'économie sociale, ainsi que le développement de toutes les composantes de l'écosystème entrepreneurial	2022-02-01	2023-02-01	10 000 \$	10 000 \$					16 960 \$
Association des résidents de Champfleury	Entreprise d'économie sociale	Subvention : développement des entreprises	FES-2022-003 Plan de relance et de communication - Nouveau projet d'ÉS	Offrir un soutien financier pour stimuler la création et la croissance des entreprises, incluant les entreprises d'économie sociale, ainsi que le développement de toutes les composantes de l'écosystème entrepreneurial	2022-05-01	2023-05-01	50 000 \$	25 000 \$					65 000 \$
Centre d'entraide de Marigot	Entreprise d'économie sociale	Subvention : développement des entreprises	FES-2022-004 Expansion/nouvelle cuisine	Offrir un soutien financier pour stimuler la création et la croissance des entreprises, incluant les entreprises d'économie sociale, ainsi que le développement de toutes les composantes de l'écosystème entrepreneurial	2022-07-01	2023-07-01	75 000 \$	40 000 \$	Ford	34 110 \$			287 699 \$

							FRR volet 2		Autres partenaires				
Nom du bénéficiaire	Type de bénéficiaire	Type d'aide	Titre du projet, du contrat ou du mandat	Objet du FRR Volet 2	Date début	Date fin	Engagé	Versé	Nom	Engagement	Nom	Engagement	Coût total du projet
Atelier de tri des matières plastiques recyclables du Québec	Entreprise d'économie sociale	Subvention : développement des entreprises	FES-2022-005 Acquisition d'équipement	Offrir un soutien financier pour stimuler la création et la croissance des entreprises, incluant les entreprises d'économie sociale, ainsi que le développement de toutes les composantes de l'écosystème entrepreneurial	2022-07-01	2023-07-01	14 000 \$	14 000 \$					145 000 \$
Connec-T	Entreprise d'économie sociale	Subvention : développement des entreprises	FES-2022-006 Plan de relance et de communication - Nouveau projet d'ÉS	Offrir un soutien financier pour stimuler la création et la croissance des entreprises, incluant les entreprises d'économie sociale, ainsi que le développement de toutes les composantes de l'écosystème entrepreneurial	2022-07-01	2023-07-01	20 542 \$	20 542 \$					24 168 \$
Service des loisirs Sainte-Béatrice	Entreprise d'économie sociale	Subvention : étude	FES-2022-007 Planification stratégique	Offrir un soutien financier pour stimuler la création et la croissance des entreprises, incluant les entreprises d'économie sociale, ainsi que le développement de toutes les composantes de l'écosystème entrepreneurial	2022-10-01	2023-10-01	10 000 \$	10 000 \$					25 000 \$
Mieux naître à Laval	Entreprise d'économie sociale	Subvention : étude	FES-2022-008 Planification stratégique	Offrir un soutien financier pour stimuler la création et la croissance des entreprises, incluant les entreprises d'économie sociale, ainsi que le développement de toutes les composantes de l'écosystème entrepreneurial	2022-11-01	2023-11-01	10 000 \$	- \$	Emploi-Québec	21 548 \$			40 500 \$
Atlantis Strength inc.	Entreprise privée	Subvention : développement des entreprises	PAOP 22-1 Automatisation de la ligne de production, équipements d'entraînement	Favoriser le développement d'un écosystème innovant	2021-08-01	2023-09-01	100 000 \$	- \$	BDC	870 000 \$	Investissement Québec	41 272 \$	1 025 764 \$

Nom du bénéficiaire	Type de bénéficiaire	Type d'aide	Titre du projet, du contrat ou du mandat	Objet du FRR Volet 2	Date début	Date fin	FRR volet 2		Autres partenaires				Coût total du projet
							Engagé	Versé	Nom	Engagement	Nom	Engagement	
Bassé Frères Alimentation Orientale (2013) inc.	Entreprise privée	Subvention : développement des entreprises	PAOP 22-2 Automatisation d'ensachage de noix mélangées	Favoriser le développement d'un écosystème innovant	2022-07-01	2023-03-01	100 000 \$	- \$					652 400 \$
Megalak Finition inc.	Entreprise privée	Subvention : développement des entreprises	PAOP 22-3 Automatisation de la ligne de production, fabrication de meubles	Favoriser le développement d'un écosystème innovant	2021-05-01	2023-03-01	125 000 \$	- \$					615 000 \$
Café Agga VIP inc.	Entreprise privée	Subvention : développement des entreprises	PAOP 22-4 Nouvelle ligne de production, encapsulage de café Nespresso	Favoriser le développement d'un écosystème innovant	2022-04-01	2023-03-01	100 000 \$	- \$	MAPAQ	150 000 \$			1 180 000 \$
ACIER MC4	Entreprise privée	Subvention : développement des entreprises	PAOP 22-5 Automatisation de la ligne de production, armature en acier	Favoriser le développement d'un écosystème innovant	2022-09-01	2023-02-01	33 380 \$	- \$					138 278 \$

## Annexe 2 - Liste des ententes sectorielles par priorité d'intervention

**Priorités** : Développement de pôles d'animation en muséologie scientifique et développement culturel

Titre	Principal ministère	Date de début	Date de fin	Total de l'entente	Contribution FRR volet 2	Secteur/Clientèle visée	Nombre d'emplois créés/maintenus
<b>Entente sectorielle pour la mise en œuvre du PDCRL 2019-2022</b>	MAMH	11 octobre 2019	31 mars 2022	2 794 960 \$	1 902 735 \$	Culture et patrimoine	12

**Priorité** : Développement social

Titre	Principal ministère	Date de début	Date de fin	Total de l'entente	Contribution FRR volet 2	Secteur/Clientèle visée	Nombre d'emplois créés/maintenus
<b>Entente sectorielle de développement en matière d'attraction, d'intégration citoyenne, d'établissement durable et de pleine participation des personnes immigrantes et des minorités ethnoculturelles</b>	MIFI	1 <sup>er</sup> avril 2021	31 mars 2022	680 845 \$	180 845 \$	Développement de communauté	8
<b>Entente sectorielle de développement en matière d'égalité entre les femmes et les hommes dans la région de Laval 2022-2024</b>	SCF	1 <sup>er</sup> janvier 2022	30 avril 2023	303 919 \$	79 919 \$	Développement de communauté	2
<b>Entente sectorielle pour la mise en œuvre de la PRDS 2019-2024</b>	MAMH	11 octobre 2019	31 mars 2024	6 055 000 \$	1 343 800 \$	Développement de communauté	33
<b>Convention d'aide financière Fonds d'initiative et de rayonnement de la Métropole</b>	MAMH	31 août 2021	31 mars 2024	1 928 575 \$	200 000 \$	Développement de communauté	2

Titre	Principal ministère	Date de début	Date de fin	Total de l'entente	Contribution FRR volet 2	Secteur/Clientèle visée	Nombre d'emplois créés/maintenus
<b>Entente sectorielle en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale pour la région de Laval 2019-2024</b>	MAMH	11 octobre 2019	11 octobre 2024	3 906 625 \$	67 260 \$	Développement de communauté	34
<b>Convention d'aide financière entre le ministre de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration et la Ville de Laval dans le cadre du Programme Mobilisation-Diversité (2019-2020)</b>	MIFI	1 <sup>er</sup> octobre 2019	30 septembre 2020	500 000 \$	54 704 \$	Développement de communauté	5

**Priorité : Soutien financier aux entreprises**

Titre	Principal ministère	Date de début	Date de fin	Total de l'entente	Contribution FRR volet 2	Secteur/Clientèle visée	Nombre d'emplois créés/maintenus
<b>Entente de développement du secteur agroalimentaire à Laval</b>	MAMH	30 mars 2021	31 mars 2024	1 125 000 \$	270 000 \$	Agroalimentaire	0

### Annexe 3 - Bilan financier du Fonds régions et ruralité volet 2 – 2022

<b>Bilan financier du Fonds Régions et Ruralité 2022</b>			
<b>PRODUITS</b>			
FRR 2022-2023			
Développement économique	1 536 248 \$		
Développement culturel	768 124 \$		
Développement social	768 124 \$		
Intérêts au 31 décembre 2022	77 932 \$		
Transfert FDT	1 423 754 \$		
Solde reporté	1 605 001 \$		
<b>TOTAL PRODUITS</b>	<b>6 179 183 \$</b>		
<b>CHARGES</b>			
	<b>Engagé</b>	<b>Versé</b>	<b>Solde à verser</b>
La promotion de l'entrepreneuriat, le soutien à l'entrepreneuriat et à l'entreprise - Développement			
Favoriser le développement d'un écosystème innovant	458 380 \$	0 \$	458 380 \$
Offrir un soutien financier pour stimuler la création et la croissance des entreprises, incluant les entreprises d'économie sociale, ainsi que le développement de toutes les composantes de l'écosystème entrepreneurial	383 149 \$	299 612 \$	83 537 \$
Favoriser le développement de l'entrepreneuriat, incluant l'économie sociale	0 \$	0 \$	0 \$
Offrir des services d'accompagnement et d'appui	246 629 \$	246 629 \$	0 \$
de projets structurants pour améliorer les milieux de vie, notamment dans les domaines social, culturel, économique et environnemental			
Développement culturel	140 554 \$	140 554 \$	0 \$
Développement de pôles d'animation en muséologie scientifique	17 500 \$	14 875 \$	2 625 \$
Développement social	0 \$	0 \$	0 \$
L'établissement, le financement et la mise en œuvre d'ententes sectorielles de développement local et régional avec des ministères ou des organismes du gouvernement, et le cas échéant, d'autres partenaires			
Développement culturel	(5 040 \$)		(5 040 \$)
Développement social	50 845 \$	46 838 \$	4 007 \$
Offrir un soutien financier pour stimuler la création et la croissance des entreprises, incluant les entreprises d'économie sociale, ainsi que le développement de toutes les composantes de l'écosystème entrepreneurial	0 \$	0 \$	0 \$
Dépenses administratives	138 251 \$	138 251 \$	0 \$
Versements sur engagements antérieurs		1 154 357 \$	2 049 576 \$
<b>TOTAL CHARGES</b>	<b>1 430 268 \$</b>	<b>2 041 116 \$</b>	<b>2 593 085 \$</b>
<b>Sommes non engagées</b>	<b>4 748 915 \$</b>		